

En quoi le normativisme est-il diabolique ?

Xavier Magnon

Professeur à l'Université de Perpignan

Le positivisme, et plus exactement l'un de ses courants le plus visible, le normativisme, fait encore aujourd'hui l'objet de critiques virulentes. Pour les tenants plus ou moins affirmés et assumés de l'école naturaliste, le normativisme permet de justifier l'injustifiable, car il abandonne toute idée de justice pour ne se concentrer que sur la régularité. Pour beaucoup d'autres, et en particulier des juristes ne se réclamant pas de cette école naturaliste, le normativisme n'apparaît pas plus glorieux tant il révèle une incapacité de ses défenseurs à penser en dehors, au-delà, par-delà ou en-deçà de la norme juridique. Le plus surprenant sans doute est que ces critiques visent en définitive les deux postulats posés par le normativisme afin de garantir un caractère scientifique au discours juridique : la détermination précise de son objet d'étude, le droit, et le caractère objectif du discours sur cet objet, garanti par son caractère descriptif. En quoi ces deux postulats méritent-ils tant de critiques ?